

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juillet 2008

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mesdames BOREL, BONTA, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. Messieurs GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO, MOURRE.

1 – Electrification du Rivier:

Les travaux vont débuter fin août. Un avis de coupure pour le quartier est annoncé pour le 26 août.

2 – Décision Modificative au budget de fonctionnement de la Commune:

Suite à des locations de la salle des fêtes annulées la commune doit rembourser l'argent indu. Pour cela, elle doit transférer 200,00€ du compte dépenses imprévus vers le compte 6718 (autres charges exceptionnelles). Le conseil municipal prend note de cette décision modificative.

3 – Station d'épuration:

Le Parc Naturel Régional du Vercors a attribué, pour la réalisation de la station d'épuration, une subvention représentant 5% du coût total HT dans la limite de 15 000€.

D'autre part, la MISE a répondu dans les 2 mois qui lui étaient impartis, au dépôt du projet de station d'épuration de Cognin les Gorges par des demandes de précision sur certains points: définition de la zone inondable, désignation d'un hydrogéologue-expert.

4 – Travaux école/mairie:

Les travaux avancent normalement. La rentrée pour les vacances de Toussaint semble possible.

M.le Maire informe le Conseil municipal que la commune vient de recevoir l'arrêté attributif d'une Dotation Globale de l'Etat représentant une aide de 20% des coûts HT de réalisation;

qu'il a signé l'offre de prêt du Crédit Agricole du Sud-Est pour un montant de 200 000€ sur 15 ans.

5 – Travaux de voirie à Nalletière:

Les travaux de voirie 2008 prendront en compte la partie agglomérée de Nalletière:

- reprofilage de la route
- renforcement du collecteur d'eau de pluie
- entrée M. et Mme Rodriguez
- réalisation d'enrobés

6 – Chemin d'exploitation du Ruisant:

M. Le Maire présente au nouveau Conseil municipal le projet de chemin d'exploitation du Ruisant, qui relierait la route de Malleval de l'épingle au dessus de la Vierge jusqu'aux Belles à Malleval.

Ce projet serait porté par une Association Syndicales Autorisée des différents propriétaires forestiers concernés et piloté par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

La commune de Cognin les Gorges, propriétaire de parcelles de forêts dans ce secteur serait concernée à hauteur de 20% de parcelles désenclavées. Dans la première phase de discussion, il avait été proposé que la commune de Cognin les Gorges ne participe pas au financement de cette route, mais qu'en échange elle achète une parcelle de bois de 0,5ha à Mme Ménard, estimée à 1600€ et située au départ du futur tracé. Un chiffrage initial des travaux pour réaliser ces 3,100km de route forestière s'élève à 310 000€. Le massif de Malleval, suite à la sécheresse 2003 étant classé à haut risque pour l'incendie, ce projet bénéficierait d'un financement public (Etat, Europe et autre organisme) qui suffirait à dégager les 2 Communes de toutes participations financières.

M.le Maire informe que ce projet avait suscité un vif débat au sein du précédent conseil, mais que celui-ci s'était finalement montré favorable à ce projet en émettant des réserves sur les nuisances de circulation qu'il pourrait engendrer.

M.le Maire demande au Conseil Municipal l'avis sur ce projet. Le Conseil municipal émet un avis favorable et autorise M. le maire à signer un compromis de vente à Mme Ménard, qui stipule clairement des clauses suspensives liées à l'échec de ce projet.

7 – Permis de construire:

- PC de Stéphane Roué pour une rénovation d'un bâtiment agricole Côte de la Faure
- PC de Thierry Drevet pour rénovation d'une habitation au Giet.
- PC de Bernard Matraire à la Vorcière pour la création d'un garage pour voitures.

8 – Courrier Association de Réflexion sur la Collecte des Ordures ménagères sur le Sud-Grésivaudan

M.le Maire présente le courrier envoyé par cette association. M. Bernard Bayle, délégué au SICTOM de la commune de Cognin les Gorges reformule la position du SICTOM. S'il n'y a pas eu de communication jusqu'alors, c'est que le SICTOM était encore en phase de réflexion, et qu'il leur semblait impossible de communiquer sur un projet peu formalisé. M. Bernard Bayle conçoit bien qu'il s'agit une baisse de qualité dans le service rendu aux usagers, mais que le SICTOM pense que ce sera le prix à payer pour ne pas voir nos factures continuer à augmenter indéfiniment. D'autre part, le SICTOM s'engage à apporter des solutions à toutes les personnes qui ne disposent pas de moyens de locomotion.

M. le Maire dit ses craintes par rapport aux décharges sauvages et demande qu'on fasse preuve d'une grande sévérité à l'égard des fraudeurs. M. Bayle fait remarquer que dans près de 90% des cas, les fraudeurs sont retrouvés grâce à des indices retrouvés dans leurs déchets et sont alors poursuivis.

Un campagne de communication par le SICTOM sera mise en place début septembre pour bien expliquer ce fort changement dans nos habitudes.

9 – Courrier commune de Brion:

M. le Maire lit la motion écrite par le collectif des maires qui s'opposent à cette décharge de déchets de classe 2 sur les Chambarans et la propose à la signature à tous ceux qui le désirent.

10 – Problème surpression à Charvelière:

M. le Maire fait état d'un problème de pression anormale dans le réseau d'eau survenu à Charvelière, problème attesté par l'employé communal et qui a engendré des dégâts sur des chauffe-eau. Après enquête, celui-ci provient de la manipulation brutale du poteau d'incendie par une entreprise de TP travaillant dans les environs.

Suite à la demande de M. Bith René et M. Bith Pierre, M. le Maire propose que la moitié des frais du plombier engendré par cet incident soit pris en charge par la commune. Proposition acceptée par le Conseil Municipal.